

Mairie du 3^e Secteur**Conseil d'Arrondissements du 10 novembre 2016**

(La séance est ouverte à 19h12 dans les formes réglementaires sous la présidence de M. Bruno GILLES, Maire du 3^e Secteur.)

(Mme PUSTORINO-DURAND, élue Secrétaire de séance, procède à l'appel.)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques sur **le PV du Conseil d'Arrondissements du 29 septembre 2016** ? ...

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/102/03/EFAG**DOTATION FINANCIÈRE 2017.**

RAPPORTEUR : Mme Martine-Claude TIMSIT.

Comme nous l'avons vu lors de la séance précédente, notre budget n'a pas été diminué et va retrouver le montant de 2015, augmenté de 1 % dû à l'inflation et à la mise à jour de notre inventaire.

Le montant des fluides s'élève à 186.360 € contre 156.869 € (soit une hausse de 29.491 €).

La répartition de ce budget a été faite au plus juste, mais toujours en privilégiant l'intérêt général et en respectant les demandes de la population.

Certains services ont bénéficié d'augmentation. Un coup de pouce a été donné notamment au Service Fêtes et Manifestations pour les projets nouveaux d'animations de quartier. Le Service Espaces Verts, à cause des jardins plus sales et dégradés de par des incivilités croissantes et qui nécessiteront davantage

d'interventions. Les Services Techniques, car davantage de travaux dus à des services centraux de moins en moins interventionnistes. Et le Cabinet, pour les objets promotionnels, car nous sommes davantage sollicités par les écoles et les clubs pour des dotations.

Les autres services fonctionneront en budget constant 2016.

Un seul service, Administration Générale, a vu son budget diminué, dû à des commandes moindres et des prix plus bas de nos fournisseurs, de par la concurrence des marchés publics.

L'article L 2511-41 du CGCT prévoit que l'Etat Spécial soit voté par chapitre et par article. Devant la longueur de cette procédure, je vous propose de voter par fonction.

Dotation de Fonctionnement

- Fonction 0 - Services Généraux, Administration locale : 972.675 €.
- Fonction 4 - Sports et jeunesse : 572.210 €.
- Fonction 8 - Aménagements et services urbains, environnement : 140.000 €.
- Fonction 6 - Famille : 118.640 €.

Soit un total de 1.803.525 €.

Dotation d'Investissement

- Dépenses pour tous travaux confondus : 191.696 €.

Ce qui nous donne bien un total de 1.995.221 €.

Avant de passer au vote, je voudrais une nouvelle fois remercier l'ensemble des services pour

leur contribution à ce fastidieux mais nécessaire travail, notamment nos Services Financiers, notre DGS, M. Thierry Peiffer, pour notre bonne entente et notre complémentarité, et vous Monsieur le Maire, pour la confiance que vous m'accordez.

Je vous propose donc de voter l'article 1 : le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille adopte la dotation financière qui lui est attribuée au titre de l'année 2017 suivant les documents annexés à la présente délibération, et je vous en remercie.

(Applaudissements.)

Mme PASQUET. - Monsieur le Sénateur-Maire, Mes Chers Collègues, je voudrais donner notre position sur ce budget. Elle est d'abord fondée sur le refus de l'état actuel des choses et le fatalisme ambiant, mais elle est également fondée sur la cohérence : cohérence avec ce que nous pouvons dire au Conseil Municipal et cohérence entre nos votes ici et ceux de nos parlementaires au niveau national sur le budget de l'Etat et la fiscalité qui reste injuste.

La première critique que je formulerai est à l'égard de l'austérité gouvernementale, une austérité dont vous vous accommodez, d'ailleurs, puisqu'elle fait partie intégrante de la gestion des Collectivités Territoriales que votre majorité dirige comme Marseille et la Métropole.

La faiblesse des moyens, les choix politiques de la majorité municipale, avec pour conséquence l'accroissement des inégalités, nous amènent à ne pas voter l'état spécial de la Mairie d'Arrondissements.

A cela je voudrais ajouter une deuxième critique concernant la faiblesse particulière du budget de l'ensemble des Mairies de Secteur : il représente environ 1 % du budget de la Ville, et en ajoutant la part du budget de Marseille dans celui de la Métropole, on arrive à 0,5 % des budgets Ville et Métropole. Cela n'est pas sérieux lorsque l'on veut répondre aux besoins de la population.

Sans aller jusqu'à réclamer un changement de la Loi PML, afin que les Mairies de Secteur deviennent des Mairies de plein exercice, il me semble qu'à minima une revalorisation conséquente du budget attribué permettrait de changer un peu la donne.

Enfin, la troisième critique, liée à la précédente, concerne le critère principal d'attribution des moyens, à savoir le nombre d'habitants, à qui l'on octroie 2 € par habitant. Cela ne peut suffire. Non seulement c'est insuffisant, mais cela ne tient pas compte non plus des inégalités territoriales, fiscales et sociales. Je ne prendrai que deux domaines montrant ces inégalités :

- Le premier est le cadastre où la fiscalité résidentielle date de 1979. Il ne correspond plus à la réalité, ce qui crée inégalité et injustice. Je n'ignore pas que le Maire de la Ville a écrit au Ministère du Budget, comme nous l'avons suggéré, mais pour l'instant nous n'avons pas de réponse.

- Le second domaine concerne les services publics. Le recul des services publics dans nos quartiers (école, santé, sécurité sociale, transports, sécurité...) et la fragilité des autres services publics,

malmenés au niveau national, sont tels qu'il est méprisant de ne pas donner plus de moyens à ceux qui en ont le plus besoin.

Cette dégradation est d'autant plus inacceptable que la fiscalité locale a véritablement flambé.

Face à cela, nous attendons plus une posture de résistance et de lutte politique pour obtenir les moyens de répondre aux besoins sociaux de nos habitants.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre le rapport.

M. BAUMANN.- Monsieur le Sénateur-Maire, Mesames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs du public, tout le monde sait que les dépenses publiques sont (?). Tout le monde sait qu'actuellement toutes nos administrations sont surendettées. Tout le monde a pu constater que les taxes locales fiscales, d'habitation, foncières, etc., ont terriblement augmenté, c'est-à-dire nettement plus que l'inflation qui n'existe pas. C'est donc un budget d'austérité parfaitement à ma convenance et nous voterons pour.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Baumann, j'en prends acte. Quelques éléments de réponse, avant de passer au vote. Madame Pasquet, vous êtes toujours dans votre tradition communiste que bien évidemment je me dois de respecter. Mais la majeure partie de votre intervention ne concerne pas la Mairie centrale. Je ne voudrais pas faire revenir M. Baumann sur son vote favorable, mais tout de même, en 10 ans, notre Mairie de Secteur a vu son budget passer de 1 M€ à 1,8 M€, ce qui fait 800.000 € de plus. Vous me direz que c'est peu. Il

est vrai, vous l'avez rappelé, que le budget des Mairies de secteur représente à peine 1 % du budget de la Mairie centrale. Faut-il refaire la loi ? Pourquoi pas ? Cette semaine, au Sénat, il y avait un texte important sur le niveau de (?) de la Mairie de Paris. Je n'ai pas vu un de vos collègues du Groupe Communiste que vous connaissez bien déposer des amendements pour changer la loi PML et demander une augmentation de la dotation globale de fonctionnement des Mairies d'Arrondissements.

Après, il est toujours intéressant de faire la comparaison avant 1995 et après 1995. Vous remontez au Moyen Age. Non. Je remonte à la gestion à laquelle vous avez participé de 1983 à 1995, à l'époque où les Mairies de Secteur n'avaient pratiquement rien à gérer et où nous n'avions pas les 2 € par habitant. 2 € par habitant, c'est déjà mieux que zéro. Aujourd'hui, le calcul est parfaitement transparent, vous l'avez rappelé. Il prend en compte la population des quartiers, les difficultés sociales, le DSU, etc., alors qu'avant 1986 le budget des Mairies de Secteur était fait à la louche, à la tête, et il y avait d'énormes disparités entre les arrondissements de la majorité et les arrondissements de l'opposition. Tout le monde aujourd'hui est traité de manière égale et je trouve que c'est bien.

Après, on peut toujours demander plus. Mais pour demander plus, il faudra bien passer par la loi. On peut toujours discuter, est-ce que les crèches doivent dépendre des Mairies de Secteur, est-ce que la gestion des écoles doit être transférée aux Mairies de Secteur ? En tout cas, nous avons en 20 ans, vous le savez bien,

plus que doublé le nombre d'équipements dépendant des Mairies de Secteur : nous avons plus que doublé le nombre de Maisons de Quartier, nous avons plus que doublé le nombre de places en crèches municipales et associatives, nous avons plus que doublé le nombre de centres aérés dans les 4^e et 5^e arrondissements, et nous avons encore beaucoup de projets. Je pense que notre Mairie de Secteur se débrouille plutôt bien. Vous êtes élue depuis de nombreuses années sur ce secteur et j'aurais souhaité de votre part peut-être un peu moins de critiques locales -même si je partage avec vous les nationales- et un geste un peu plus sympathique, une abstention plutôt qu'un vote contre.

(Adopté à la majorité (Marseille En Avant + Marseille Bleu Marine). 3 voix contre (Cap à Gauche)).

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour est épuisé. Après avoir re-souhaité un bon anniversaire et tous mes remerciements à Mme Timsit pour nous avoir présenté ce budget, je vous précise que le prochain Conseil d'Arrondissements aura lieu le jeudi 1^{er} décembre. Ce sera un Conseil traditionnel, avec un certain nombre de rapports.

Bonne soirée.

(La séance est levée à 19h29.)